

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 17 avril 2019

Conseillères absentes excusées : M-L. Arnaud pouvoir à J-M. Jimenez,
M. Denoy pouvoir à Ch. Bénazet,

Conseiller absent excusé : Ch. Crouzil pouvoir à B. Larroche.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Plan local d'urbanisme (PLU) Application du code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'assemblée adopte, à l'unanimité, le nouveau règlement pour l'élaboration du PLU.

Plan local d'urbanisme (PLU) Arrêt du projet de PLU et bilan de la concertation.

L'assemblée vote, à l'unanimité, l'arrêt du Plan local d'urbanisme (PLU).

Cet arrêt sera notifié à tous les intervenants et une enquête publique conjointe avec le schéma d'assainissement aura lieu au mois de septembre.

Demande d'une concession au cimetière.

Cette demande émane d'une personne qui n'est pas domiciliée sur la commune.

Le règlement du cimetière stipule à l'article n°2 :

DROIT A L'INHUMATION

« Aura droit à l'inhumation dans le cimetière de Montesquieu-Lauragais :

- toute personne décédée sur le territoire de la commune quel que soit son domicile,
- toute personne domiciliée sur le territoire de la commune quel que soit son lieu de décès,
- toute personne ayant droit à une sépulture de famille dans le cimetière communal, quel que soit son domicile ou son lieu de décès ».

Pascale Balty : le lieu de résidence fait partie de l'histoire de Montesquieu. Au XIII^e siècle, il a appartenu à l'une des plus grandes familles cathares de Montesquieu. Au XVI^e siècle, le domaine appartenait à une famille qui a défendu

le village contre le duc de Joyeuse en 1589, également propriétaire du château dans lequel nous siégeons ce soir. C'est seulement en 1710 que ce lieu de résidence est rattaché à une commune voisine.

L'assemblée décide, à la majorité, de ne pas modifier le règlement afin de ne pas ouvrir le droit à l'inhumation aux personnes ne résidant pas sur la commune mais qui y paient des impôts. Cela entraînerait trop de demandes ne pouvant être satisfaites au vu de l'espace libre du cimetière.

Votes pour la modification du règlement :

1 voix favorable : P. Balty.

3 abstentions : Ch. Crouzil, A. Dardard, N. Fauré.

9 voix défavorables : Ch. Bénazet, S. Gasc, M-L. Arnaud, P. Carriere, M. Denoy, J-L. Lucas, J-M. Jimenez, B. Larroche, Cl. Lafon.

Ordre du jour complémentaire

Délibération de soutien à l'Office national des forêts (ONF).

Les syndicats de cet office, qui assure la gestion du bois Barrat, alertent les communes sur l'hypothèse « d'une fin de service public de l'ONF » qui aurait été retenue par le gouvernement

L'assemblée décide, à la majorité, de soutenir l'ONF par une délibération.

10 voix favorables : S. Gasc, M-L. Arnaud, P. Carriere, J-L. Lucas, J-M. Jimenez, Cl. Lafon, P. Balty, Ch. Crouzil, A. Dardard, N. Fauré.

3 abstentions : Ch. Bénazet, M. Denoy, B.

Larroche, car aujourd'hui il n'y a pas de texte réglementaire qui indique la volonté de supprimer l'ONF. Cette demande est portée par

Rénovation de l'éclairage public dans le village et ses abords.

Le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) subventionne à 80% la rénovation de l'éclairage public afin de réaliser d'importantes économies d'énergie d'environ 70%.

En effet la technologie des « leds » fournit, avec une puissance moindre, le même éclairage et permet une diminution de puissance la nuit.

Le montant global des travaux est de 121 000 € HT.

La part communale est de 24 200 € (20%) + 6 431 € de maîtrise d'œuvre soit : 30 631 €.

L'assemblée décide, à la majorité, de réaliser cette opération.

10 voix favorables : S. Gasc, M-L. Arnaud, P. Carriere, J-L. Lucas, J-M. Jimenez, Cl. Lafon, Ch. Cruzil, A. Dardard, N. Fauré. Ch. Bénazet,

M. Denoy, B. Larroche,

1 voix défavorable : P. Balty car elle souhaiterait que l'on s'occupe de secteurs encore dans le noir et que la commission Finances vérifie si une économie est constatable depuis que les « leds » ont été installées devant la mairie.

L'assemblée décide, à la majorité, d'opter pour l'emprunt. Celui-ci sera réalisé auprès du syndicat aux conditions suivantes : annuité d'emprunt de 2 970 € sur 12 ans.

9 voix favorables : S. Gasc, M-L. Arnaud, P. Carriere, J-L. Lucas, J-M. Jimenez, Cl. Lafon, Ch. Cruzil, N. Fauré. B. Larroche,

4 abstentions : P. Balty, Ch. Bénazet, M. Denoy, A. Dardard par manque d'éléments pour prendre une décision.

Informations diverses.

Transport scolaire

Le chauffeur du bus du collège d'Ayguésives

des syndicats.

ne respecte pas le circuit prévu et s'arrête sur la départementale, devant chez un administré. Le circuit prévu est le suivant : arrêt au bas de la côte d'En Serny, arrêt au Calvaire, puis descente de la côte de Négra et arrêt au bas de Négra, puis tourne à gauche sur la départementale et reprend la montée d'En Serny pour emprunter la grande rue Saint-Jacques et aller à Nailloux.

M.le Maire est intervenu auprès du service des transports et du Président du Conseil départemental car ce non-respect du circuit est récurrent.

Pascale Balty : il fait un grand détour et produit une grosse quantité de CO2. La logique voudrait que l'arrêt de bus soit déplacé sur la départementale.

Conseil municipal des enfants (CME).

Un point a été fait entre M. Denoy et Ch. Lafitte animatrice de l'ALAE.

Actions effectuées à ce jour ou en cours de réalisation :

- mise en place du composteur
- rencontre aînés/enfants, jeux de société en commun
- blog sur le site internet de la commune
- collecte de bouchons au profit d'une association
- correspondance avec les enfants de Guyane de la classe de Mme Sire, ancienne directrice de l'école.

Actions à mener en présence des enfants :

- mise en place de nichoirs
 - mise en place de cabanes à livres
- M. S. Gasc, adjoint au maire, s'occupe de mener à bien ces actions d'ici la fin de l'année scolaire, et en concertation avec les membres du CME.

D'autres projets sont proposés par les enfants :

- journal mensuel
- boîte à idées
- boîte pour objets perdus
- chasse au trésor dans la commune.

Bilan de l'Accueil de loisir associé à l'école (ALAE).

ALAE - COMPTE DE RÉSULTAT 2018			
CHARGES		PRODUITS	
Achats	1 612,50	Participation des familles	21 614,62
EDF	173,00		
Eau	300,00	Subvention CAF	20 962,02
Fournitures éducatives	1 059,50	Estimation PS Périscolaire	11 362,02
Fournitures de bureau		Fond public et territoire	9 600,00
Fournitures d'entretien			
Maintenance logiciel Casimir	80,00	Fond d'amorçage	3 316,67
Pharmacie		Education nationale	
Services extérieurs	1 850,00	Fond propre commune	62 397,40
Assurances	360,00		
Assurance personnel	1 490,00		
Autres services	1 235,00	Participation familles	19,96%
Téléphone/box internet	270,00	Subvention CAF	19,36%
Rémunération des intervenants	965,00	Fond d'amorçage	3,06%
Formations			
Frais de personnels	102 503,21		
Salaires bruts	73 870,29		
Charges patronales	29 722,92		
TOTAL	108 290,71		108 290,71

ALAE - BUDGET PREVISIONNEL 2019			
CHARGES		PRODUITS	
Achats	3 811,00	Participation des familles	22 000,00
EDF	961,00		
Eau	300,00	Subvention CAF	22 758,00
Fournitures éducatives	2 500,00	Estimation PS Périscolaire	12 000,00
Fournitures de bureau		Fond public et territoire	9 600,00
Fournitures d'entretien		Accueil enfant handicapé	1 158,00
Maintenance logiciel Casimir	0,00	Fond d'amorçage	3 000,00
Pharmacie	50,00	Education nationale	
Services extérieurs	1 623,00	Fond propre commune	63 695,00
Assurances	133,00		
Assurance personnel	1 490,00		
Autres services	2 019,00	Participation familles	20%
Téléphone/box internet	270,00	Subvention CAF	20%
Rémunération intervenants	900,00	Fond d'amorçage	3%
Formations	849,00	Participation mairie	57%
Frais de personnels	104 000,00		
Salaires bruts	74 000,00		
Charges patronales	30 000,00		
TOTAL	111 453,00		111 453,00

Fin de séance : 20h50